



Honoraires de l'agence TTC VENTE
ORPI CAPITOLE
à la charge du vendeur sauf convention contraire
(TVA 20%)

B A R E M E D E N O S H O N O R A I R E S

MONTANT DE LA TRANSACTION	POURCENTAGE DE REMUNERATION
De 0 € à 80.000 €	= 9%
De 80.001 € à 122.000 €	= 8%
De 122.001 € à 182.000 €	= 7%
De 182.001 € à 300.000 €	= 6%
De 300.001 € à 800.000 €	= 5%
De 800.001 € à plus	= 4%

Frais de location part locataire :

12,00 euros le mètre carré correspondant aux honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail.

Frais de location part bailleur :

Un mois de loyer hors charges, correspondant aux honoraires de visite, de constitution du dossier, de négociation et d'entremise et de rédaction du bail.

Etat des lieux : l'agence ne réalise plus les états de lieux et vous proposera un état des lieux par une société extérieure.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

La délivrance d'une note est obligatoire

T O U T E S T R A N S A C T I O N S I M M O B I L I E R E S - L O C A T I O N S

LYPI IMMOBILIER S.A.R.L au capital de 7.500,00 – RCS CRETEIL 451 388 565 – APE 703 A

Carte Professionnelle délivrée par la CCI de France CPI94012016000005384 - caisse de garantie GROUPAMA